

Appel d'offres ouvert – Nettoyage des locaux de la CGSS Guyane

Objet du marché	Les stipulations du présent marché concernent l'exécution de prestations de nettoyage des locaux et des vitreries de la Caisse Générale de Sécurité sociale de Guyane et ses établissements. Le lieu d'exécution des marchés est constitué par un ensemble de sites situés à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.
Nomenclature CPV	Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 90910000-9 Services de nettoyage Code(s) CPV secondaire(s) : 90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments 90911300-9 Services de nettoyage de fenêtres 90912000-3 Services de nettoyage des bureaux
Nature et forme du marché	La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
Date limite de remise des offres	Les plis devront être transmis uniquement par voie électronique sur le profil acheteur – Date limite de réception des offres : 23 juin à 12h30 (heure locale)
Procédure	Référence interne : P0525_AO_NETTOYAGE DES LOCAUX Type de marché : Prestations de services Procédure : Appel d'offres ouvert (articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique)
Supports de publicité	- Profil acheteur - BOAMP - Journal d'annonces légales locales <i>Dématérialisation complète de la procédure pour la transmission du DCE et pour le dépôt des offres via la plate forme de dématérialisation suivant le protocole interne de l'organisme</i>
Durée du marché	Le marché est conclu pour une durée de 48 Mois à compter de sa notification.
Allotissement	DECOMPOSITION EN LOTS LOT 1 L'île de Cayenne LOT 2 Kourou LOT 3 Saint-Laurent du Maroni
Variante et options	Le marché ne comporte pas d'options. Les variantes ne sont pas autorisées.
Contenu du DCE	Le dossier de consultation contient les documents suivants : - Le règlement de la consultation (RC) - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes - Le cahier des clauses particulières (CCAP) - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - Le bordereau des prix unitaires (BPU), - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) - Cadre technique de réponses
Contenu de l'offre	- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes - Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat - Le bordereau des prix unitaires (BPU) - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) - Le cadre de réponses
Délai de validité des offres	Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Critères de sélection des offres	Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée à partir des critères suivants : 1) LA VALEUR TECHNIQUE (30%) 2) MOYEN MATERIEL (10%) 3) QUALITE ENVIRONNEMENTALE (5%) 4) DELAI D'INTERVENTION (15%) 5) PRIX (40%)
Instance chargée des recours	Tribunal Administratif de la Guyane – greffe.ta-cayenne@juradm.fr – 05 94 25 49 70